



Habitants
8 932 664



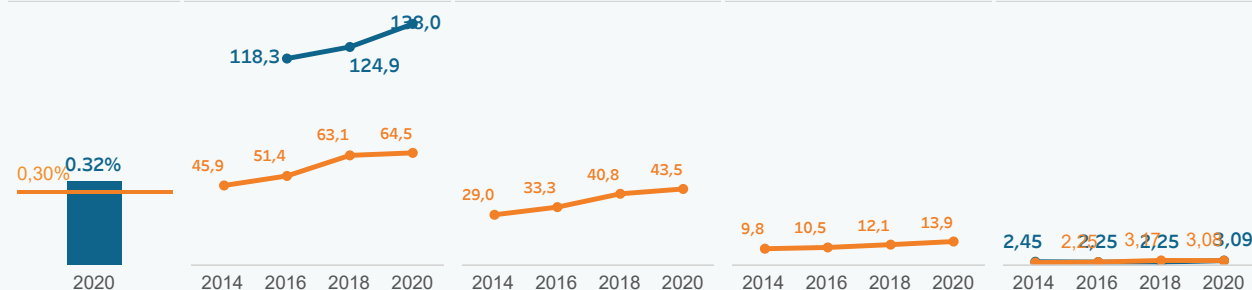
PIB
42 502 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
35 072 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.32% de PIB	NA par hab.	NA par hab.	3.09 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : Il existe un budget unique pour les tribunaux et les services du ministère public en Autriche. En 2020, 1 232 658 898 € ont été consacrés au budget exécuté du système judiciaire, soit 138 € par habitant (bien au-dessus de la médiane CdE) et 0,32 % du PIB (légèrement au-dessus de la médiane CdE). Le budget de l'aide judiciaire est proche de la médiane CdE, mais il ne comprend pas les frais de justice, de traduction et d'expertise qui, s'ils relèvent bien de l'aide judiciaire, sont inclus dans le budget des tribunaux.

Parité

En Autriche, en 2020, les femmes juges et procureurs sont représentées à plus de 50% en 1ère instance mais pas dans les instances supérieures (en 3ème instance il y a 36% de femmes juges, tout comme les femmes procureurs de 2ème instance). Pour les présidents de tribunaux et les chefs de ministères publics, ce pourcentage est respectivement de 43% et 33%. Le plan d'action autrichien pour le système judiciaire se concentre sur la parité : dispositions spécifiques des lois d'organisation ; programmes spéciaux ; réglementations des quotas ; données sur les usagers des tribunaux ventilées par genre ; agent indépendant chargé de l'égalité de traitement et autres mesures.

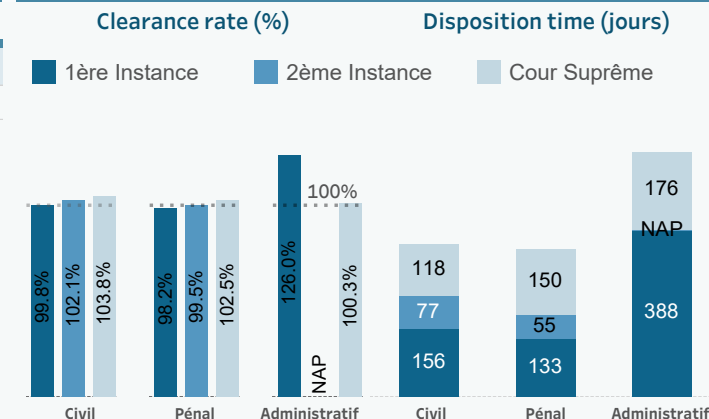
Les TIC dans le système judiciaire

L'indice TIC élevé de 8,1 a encore augmenté de 0,2 point depuis 2018. En 2020, 30 millions d'euros supplémentaires ont été utilisés pour la numérisation des tribunaux à partir des réserves du budget de l'État. Avec l'initiative stratégique Justice 3.0, le ministère de la Justice a lancé un processus visant à impliquer tous les groupes professionnels et les représentants de la justice, dans le but d'établir des procédures entièrement numériques dans les tribunaux et les ministères publics.

La justice adaptée aux enfants

L'Autriche a, de longue date, introduit dans tous les tribunaux des salles d'interrogatoire adaptées aux enfants. Toutes les procédures pénales impliquant des mineurs se déroulent dans ces salles. Des formations en matière de violence domestique et de violence sexuelle en général et spécifiquement pour les victimes mineures font partie de la formation initiale et continue des procureurs.

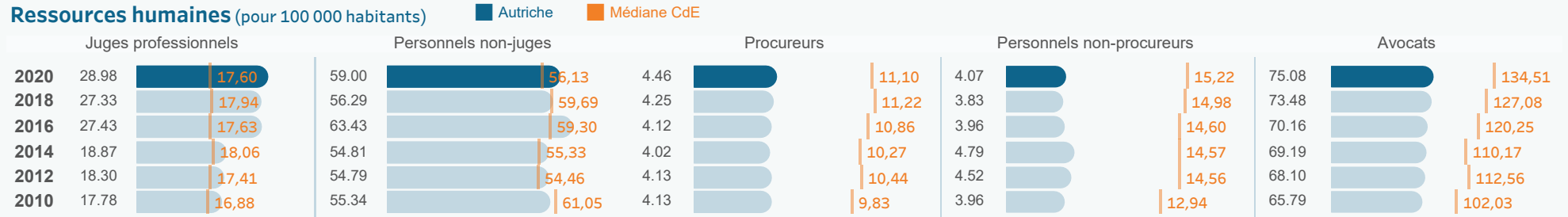
Efficacité



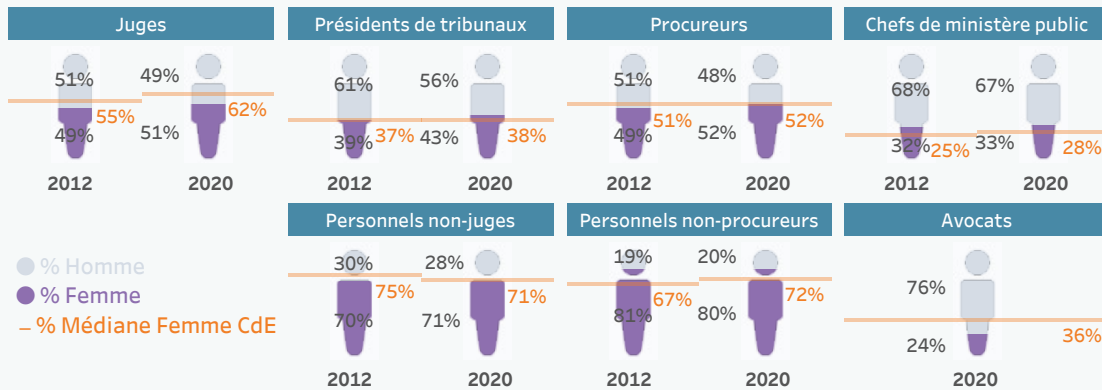
Efficacité : En 2020, la 2ème instance est apparue comme la plus efficace, tandis que les affaires pénales, pour les trois instances combinées, sont le domaine du droit le plus efficace. En particulier, le DT le plus bas est calculé pour les affaires pénales de 2ème instance et le plus élevé - pour les affaires administratives de 1ère instance. L'indicateur DT est inférieur aux médianes respectives du CdE pour toutes les matières et toutes les instances, à l'exception des affaires administratives de 1ère instance et des affaires pénales de 3ème instance.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux varie selon les instances et les types de tribunaux, mais les augmentations des DT ne sont pas substantielles. En Autriche, les juges ont toujours eu la possibilité de télétravailler. Pendant les confinements, de nombreux juges ont utilisé cette option, alors même qu'aucun tribunal n'a été fermé. La baisse significative dans les affaires nouvelles et les audiences tenues en avril 2020 a permis de se concentrer sur la résolution des affaires pendantes.

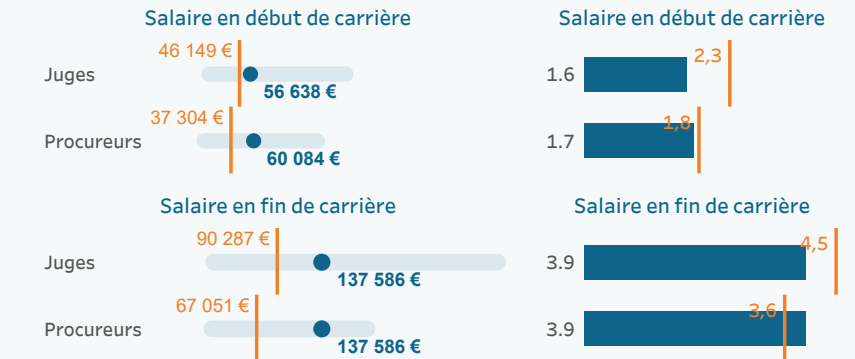
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



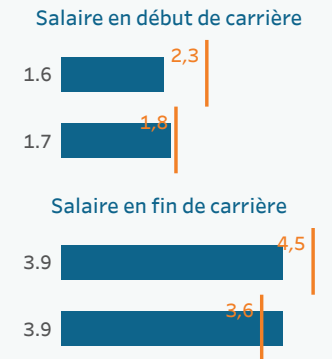
Parité



Salaires bruts absolus

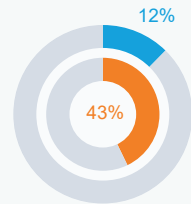


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



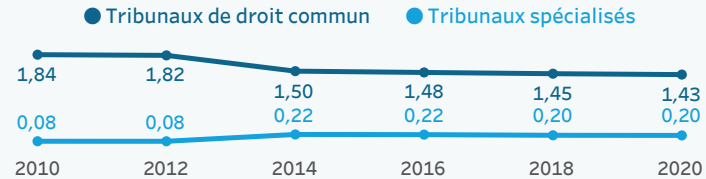
Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

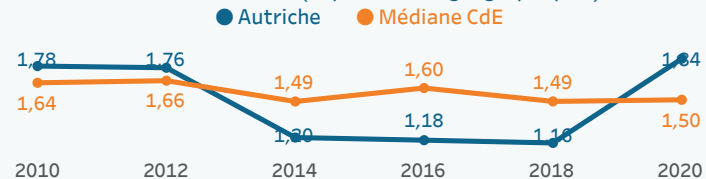


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

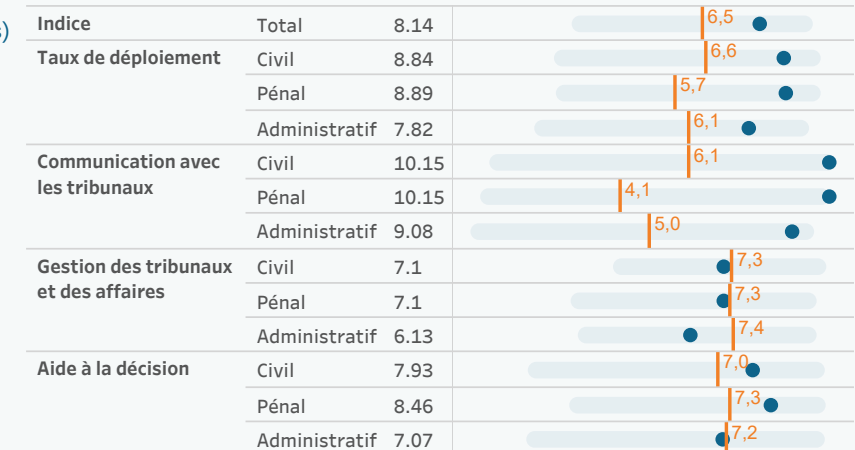
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

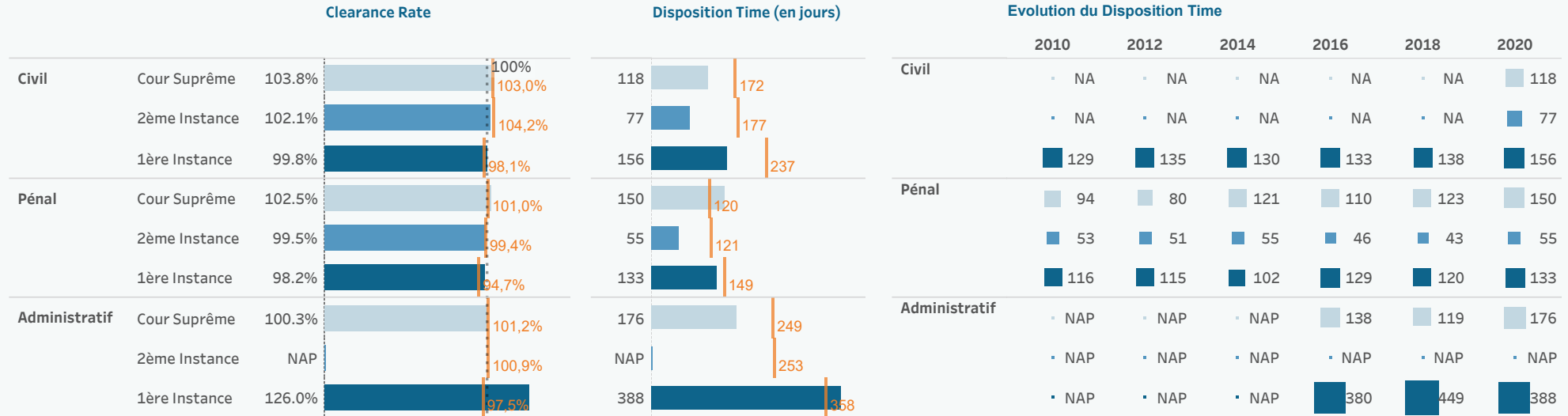
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

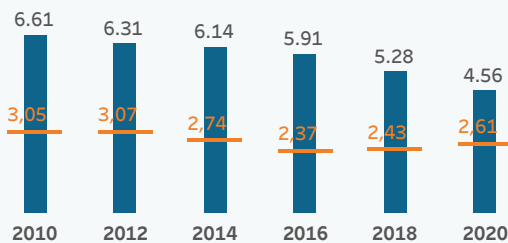
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

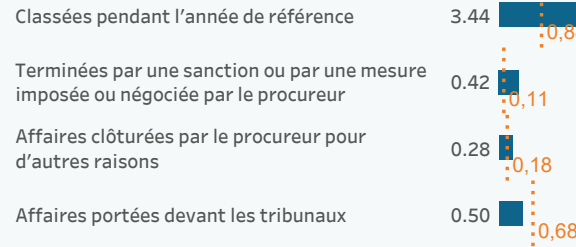


Ministère public

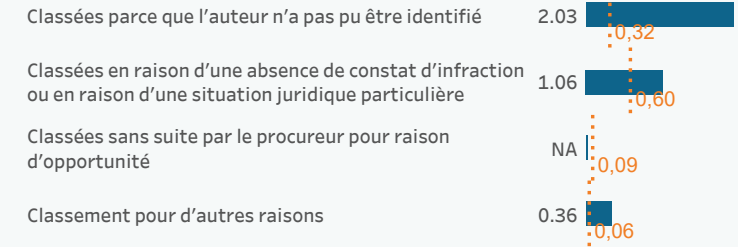
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

www.ris.bka.gv.at

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.ris.bka.gv.at; findok.bmf.gv.at; www.ogh.gv.at; www.vwgh.gv.at; www.vfgh.gv.at

3 - Informations sur le système judiciaire

www.justiz.gv.at; www.bmj.gv.at; www.vwgh.gv.at/Service/formulare.html